

SÉANCE DU 3 JUIN 2019

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 3 juin 2019 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Martha Lévesque, conseillère au siège no 6.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1 est absent.

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière et madame Isabelle Doyon, adjointe à la directrice générale.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
 - 8.4 – *Dépôt des p.v. de la MRC;*
- 9- Dépôt du rapport du maire;
- 10- Mise à jour des règlements d'urbanisme;
- 11- Agglomération Cookshire-Eaton (quote-part);
- 12- Dénégement 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022;
- 13- Préposé à la gestion de voirie;
- 14- Travaux de nivelage;
- 15- Initiative verte d'une citoyenne;
- 16- Varia ouvert;
 - a) OTJ St-Mathias
 - b) Colporteur
- 17- Période de questions;
- 18- Fin de la séance.

2019-063 résolution no 2019-063

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 juin 2019.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 2019

2019-064 résolution no 2019-064

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019 est adopté avec correction.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune question.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2019-06-03 été remise aux membres du conseil.

2019-065 *résolution no 2019-065*

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la correspondance 2019-06-03 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- MRC du Haut St-François, Charles Laforêt, urbaniste –Au printemps 2017 nous vous avons fait parvenir une liste de tronçons de cours d'eau potentiellement problématiques pour les obstructions et les inondations. J'ai fait quelques relances au cours des dernières années auprès de certains d'entre vous, notamment en septembre dernier. Le printemps est un bon moment pour visiter les sites puisque le débit d'eau est plus important qu'en été. J'en profite donc pour vous relancer à ce sujet.

2- MRC du Haut St-François, Marc-Sylvain Pouliot, conseiller pour la Tablée du PDZA– Dans le cadre de la rencontre des décideurs politiques et des principaux acteurs socio-économiques de la MRC qui se tiendra le 20 septembre prochain, un sondage est remis qui propose 9 questions.

3- Table de concertation des Aînées du Haut St-François – Invitation au 5 à 7 dans le cadre de la Journée mondiale de lutte à la maltraitance envers les personnes âgées, le 12 juin 2019 à 17h00 au Centre culturel d'East Angus.

L'objectif de cette activité est de permettre aux organisations, aux municipalités qui œuvrent auprès des personnes âgées d'adhérer aux principes de notre charte de la bienveillance des personnes âgées de l'Estrie.

Afin de faciliter notre logistique, nous vous demandons de confirmer le nom de la personne désignée à signer la charte et à représenter votre municipalité et ce auprès de Marjolaine Larocque.

4- Valoris – Le 21 mai, communiqué sur le CA tenu aujourd'hui suivi d'un point de presse. Des informations supplémentaires ont été données à l'atelier de travail de la MRC.

5- CLD du Haut-St-François – Le 29 mai une rencontre se tiendra à la MRC pour discuter de l'étude préliminaire dans la cartographe de zones mal desservies en Internet haut vitesse sur le territoire du HSF.

6- Joane Dubé, Chartierville – Invitation à participer au défilé des Sommets à Chartierville, le 17 août prochain.

7- SADC du Haut-St-François – Invitation à l'assemblée générale annuelle le 13 juin à 17H30 à Lingwick.

8- MRC du Haut-St-François, René Vachon - Information sur l'implantation des équipements de récupération et/ou de compostage dans des lieux publics, la Table de récupération hors foyer rembourse 70 % des équipements admissibles.

9- Monty Sylvestre, Conseillers juridiques inc. - Avis du changement d'étude légale au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.

10- Table de concertation des personnes âgées du Haut-St-François - Invitation à un 5 à 7 de la bienveillance dans le cadre de la journée mondiale de lutte à la maltraitance envers les personnes âgées, le 12 juin au 17h00 à East Angus.

11- Marie-Claude Bibeau, Députée Compton-Stanstead - INVITATION : Venez planter des arbres!//Come plant trees!, samedi 15 juin 9 h 00 Parc Nicol East Angus.

12- Centre de santé Cookshire - En référence au projet sans rendez-vous pour tous. Informe qu'ils ont besoin d'aide des municipalités pour le démarrage du service de sans rendez-vous, l'objectif est d'amasser 146 500.\$ via les municipalités et la population de Newport représente 3.34% des habitants du HSF, propose que Newport offre un don de 4 893.43\$ soit 978.69\$ par an sur 5 ans.

2019-066 résolution no 2019-066

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu d'accepter la proposition de Centre de Santé de Cookshire afin de financer sur 5 ans 4 893.43 \$ soit, la somme de 978.69 \$ annuel pour la période 2019-2023 au projet de mini-urgence pour tous.

ADOPTÉE

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2019-05-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

12	Centre de Rénovation BMR G.Doyon (Membranes Géo)	420.29 \$
24	Stanley et Danny Taylor trans.Inc (Matières résiduelles)	4 326.42 \$
26	M.R.C. du Haut-Saint-François (2 ^e verQP,téléph,sout inf)	60 900.74 \$
32	Nielsens et fils garage (Essence)	739.26 \$
70	Marcel Blais (changer ponceaux Rang 10 et Grovehill)	1 491.80 \$
122	Ministre des finances (1 ^{er} vers. QP police 2019)	57 895.00 \$
128	Gravière Bouchard (Gravier chemin d'hiver, recharge)	11 687.50 \$
141	Ville de Cookshire (2 ^e vers. QP 2019)	46 675.25 \$
252	Ian McBurney (divers)	79.03 \$
255	Scierie Labranche Inc. (gravier, camion)	4 886.68 \$
257	Régie Haut-Saint-François & Sherbrooke	2 703.13 \$
292	Geneviève Lussier (Ose le Haut bannière, graphisme)	115.00 \$
329	Le Prohon (Filtres pour la fournaise)	94.04 \$
382	Lyne Maisonneuve (Agente ressource)	576.88 \$
404	Location Cookshire (Balais mécanique)	45.99 \$
450	Corp. Pétroles Parkland (diesel tracteur)	183.49 \$

470	Entreprise LTCA Inc. (Location toilette bleu, ent 1 an)	795.17\$
501	Laurie Brazel (Concierge de mai 2019)	300.00 \$
511	Installation Sylvain Pelletier Inc. (porte garage)	157.72 \$
544	Publicité DR.com (Ose le Haut bannière, impression)	251.80 \$
	Hydro Québec	171.94 \$
	Remise de mai 2019	4 208.92 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	198 706.05 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire du Conseil de mai 2019	2 894.76 \$
	Salaire de mai 2019	11 088.64 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	13 983.40 \$
	TOTAL	212 689.45 \$

2019-067 Résolution no 2019-067

Proposé par la conseillère Anne-Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseiller Jacqueline Désindes, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

La conseillère Désindes informe que la ligue de balle est commencée.

La conseillère Yeates Dubeau donne un compte rendu du colloque du CAMF (Carrefour Action Municipale et Famille).

Le conseiller Bowker donne un compte rendu de la séance régulière de l'agglomération.

Monsieur le Maire donne un compte rendu sur Valoris.

8.2) inspecteur en bâtiment

Le rapport n'a pas été déposé.

8.3) inspecteur en voirie

Le préposé à la voirie donne son rapport.

8.4) dépôt des procès-verbaux de la M.R.C.

Le rapport du procès-verbal n'a pas été déposé.

9) Dépôt du rapport du maire

Le rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 est déposé et sera publié sur le site municipal.

10) Mise à jour des règlements d'Urbanisme

La d.g. informe qu'en raison de certaines omissions dans le processus d'adoption, prévue par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'urbaniste de la MRC suggère d'abroger les règlements 2019-050, 2019-051 et 2019-054 par l'adoption d'une résolution à cet effet et de recommencer le processus.

2019-068 **Résolution no 2019-068**

CONSIDÉRANT que les règlements 2019-050-, 2019-051 et 2019-054 ont été adoptés lors de la séance du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des omissions dans le processus d'adoption de ces règlements modifiant le plan d'urbanisme, au règlement de concordance modifiant le règlement de zonage et au règlement modifiant le règlement de construction;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau

appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes

D'abroger les règlements 2019-050, 2019-051 et 2019-054 et de recommencer le processus d'adoption des règlements modifiant le plan d'urbanisme, au règlement de concordance modifiant le règlement de zonage et au règlement modifiant le règlement de construction.

ADOPTÉ à l'unanimité

2019-069

AVIS DE MOTION

(en vertu du CM article 445)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-57 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 551-00 AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX USAGES À L'INTÉRIEUR DE CERTAINES GRANDES AFFECTATIONS, DE CLARIFIER LA LOCALISATION DE LA ZONE DE CONTRAINTES ANTHROPIQUES SUITE À LA RÉFORME CADASTRALE ET DE MODIFIER LES LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS « AGRICOLE », « FORESTIÈRE » ET « RURALE »

Madame Jacqueline Désindes, conseillère donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 551-00 afin de permettre l'implantation de nouveaux usages à l'intérieur de certaines grandes affectations, de clarifier la localisation de la zone de contraintes anthropiques suite à la réforme cadastrale et de modifier les limites des grandes affectations « Agricole », « Forestière » et « Rurale », sera présenté pour adoption.

ADPOPTÉ

2019-070

AVIS DE MOTION

(en vertu du CM article 445)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 552-00 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE ENTRE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE

DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS AINSI QUE
SES AMENDEMENTS

Madame Anne Marie Yeates Dubeau, conseillère donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 552-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de zonage et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements, sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

2019-071

AVIS DE MOTION

(en vertu du CM article 445)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION 554-00 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE ENTRE
LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS AINSI
QUE SES AMENDEMENTS

Madame Martha Lévesque, conseillère donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 554-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de construction et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements, sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE

2019-072

Résolution no 2019-072

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2019-57 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 551-00 afin de permettre l'implantation de nouveaux usages à l'intérieur de certaines grandes affectations, de clarifier la localisation de la zone de contraintes anthropiques suite à la réforme cadastrale et de modifier les limites des grandes affectations « Agricole », « Forestière » et « Rurale », sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE

2019-073

Résolution no 2019-073

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2019-58 modifiant le règlement de zonage numéro 552-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de zonage et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements.

ADOPTÉE

2019-074

Résolution no 2019-074

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2019-59 modifiant le règlement de construction numéro 554-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de construction et le schéma d'aménagement.

ADOPTÉE

2019-075 Résolution no 2019-075

Résolution déléguant à la secrétaire-trésorière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 2019-57

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

Sur la proposition de Jacqueline Désindes, appuyé par Anne Marie Yeates Dubeau

IL EST RÉSOLU

De déléguer, conformément au 2^e alinéa de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 2019-57 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 551-00 afin de permettre l'implantation de nouveaux usages à l'intérieur de certaines grandes affectations, de clarifier la localisation de la zone de contraintes anthropiques suite à la réforme cadastrale et de modifier les limites des grandes affectations « Agricole », « Forestière » et « Rurale ».

ADOPTÉE

2019-076 Résolution no 2019-076

Résolution déléguant à la secrétaire-trésorière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 2019-58

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

Sur la proposition de Martha Lévesque, appuyé par Anne Marie Yeates Dubeau

IL EST RÉSOLU

De déléguer, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 2019-58 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 552-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de zonage et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements. ».

ADOPTÉE

2019-077 Résolution no 2019-077

Résolution déléguant à la secrétaire-trésorière le pouvoir de fixer la

date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 2019-59

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

Sur la proposition de Jacqueline Désindes, appuyé par Jeffrey Bowker

IL EST RÉSOLU

De déléguer, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 2019-59 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 554-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de construction et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut St-François ainsi que ses amendements. »

ADOPTÉE

11) Agglomération de Cookshire-Eaton (quote-part)

La directrice générale demande si tous sont d'accord à envoyer les chèques de quote-part l'agglomération Cookshire-Eaton.

Les conseillers sont d'accord à remettre le paiement lors de la rencontre demandée par Cookshire-Eaton.

12) Déneigement 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022

2019-078

Résolution no 2019-078

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu que la directrice générale fasse parvenir le devis afférent aux besoins de la municipalité de Newport en matière de déneigement pour les années 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

13) Préposé à la gestion en voirie

La directrice générale informe que le préposé a son propre système de communication. On remet à l'inspecteur en voirie un montant de 40\$ par mois et plus en saison estivale, vu que celui-ci est en poste régulièrement.

Le conseil est d'accord à payer sur réception de la facture de communication.

Aussi le préposé a mentionné l'intérêt à avoir une niveleuse qui pourrait être attachée à l'arrière du tracteur et utilisé pour dépanner lors de l'épandage de gravier. Le sujet sera étudié au prochain budget.

14) Travaux de nivelage

2019-079

résolution no 2019-079

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu d'autoriser des travaux de nivelage aux chemins municipaux et d'autoriser une dépense n'excédant pas 15 000\$.

ADOPTÉE

15) Initiative verte d'une citoyenne

La conseillère Martha Lévesque mentionne l'initiative apporté par Madame Ruth Shipman lors de la partie de tire municipal en remettant du matériel biodégradable. Elle espère que le conseil continu dans ce sens.

Aussi, elle suggère que la municipalité invite le technicien en environnement de la MRC, M. René Vachon lors de l'écocentre qui aura lieu en septembre prochain.

16) Varia ouvert

a) OTJ st-Mathias

Demande d'une partie de la subvention pour l'entretien de la pelouse.

2019-080 résolution no 2019-080

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la municipalité de Newport verse la subvention de 2 000.\$ au comité O.T.J. St-Mathias de Bonnetterre.

ADOPTÉE

b) Colporteur

La conseillère Lévesque informe de la présence d'étudiants de l'université du Québec de Montréal qui prend des tests de sols un peu partout sur le territoire sans demander l'autorisation du propriétaire à pénétrer. Le conseil est d'accord à ce que la conseillère en fasse le suivi.

La conseillère Yeates Dubeau demande d'apporter à la prochaine séance de travail, l'évaluation de l'adjointe.

17) Période de Questions

Robert Burns pose une question concernant le Centre mini-urgence et apporte un commentaire sur le recyclage.

Rachel Garber félicite pour le nouveau site web et pose quelques questions concernant une coupe de bois sur le territoire. L'inspecteur est avisé.

18) Fin de la séance.

2019-081 Résolution no 2019-081

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la séance soit levée à 21H12.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière,
certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour
les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente
séance. Donné ce 3 juin 2019.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière

